Commission de la construction du Québec

BULLETIN DESTINÉ AUX EMPLOYEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Septembre 2008

Vol. 38, nº 7

Répertoire des activités de perfectionnement 2008-2009

Le répertoire *Activités de perfectionnement de l'industrie de la construction 2008-2009* a été lancé. Prenez connaissance de l'éventail des activités de perfectionnement offert et, surtout, incitez vos salariés à s'y inscrire! L'ensemble des activités de perfectionnement figurant dans le répertoire est diffusé sur notre site Internet, au **www.ccq.org**. Voyez les détails à la page 2. ■

Points de service itinérants de la CCQ

Les villes visitées en septembre

En septembre, la CCQ offrira des points de service itinérants dans les municipalités de Chibougamau, Dolbeau-Mistassini, Drummondville, Saint-Georges, Sainte-Agathe, Salaberry-de-Valleyfield et Victoriaville. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à lire l'article de la page 4. ■

CONGÉ FÉRIÉ

Action de grâces

Pour l'industrie, l'Action de grâces est un congé férié chômé. Ce congé a été fixé au **lundi 13 octobre**. Tout travail exécuté durant ce congé devra être rémunéré au taux de salaire augmenté, selon les dispositions prévues aux conventions collectives sectorielles de l'industrie. ■

Envoi poste publication enr. nº 40063591

Répertoire des activités de perfectionnement de l'industrie de la construction

L'édition 2008-2009 maintenant disponible!

Le répertoire *Activités de perfectionnement de l'industrie de la construction 2008-2009* est maintenant disponible! Les activités de ce répertoire ont été établies par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et ses sous-comités, pour répondre aux besoins des travailleurs de l'industrie.

Rappelons que ce sont le Plan de formation de l'industrie de la construction et le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel qui ont rendu possible cette offre de cours.

Diffusé sur le site Internet de la CCQ, au **www.ccq.org**, le répertoire a été transmis aux centres de formation, aux points de service d'Emploi-Québec ainsi qu'à des entreprises ayant déclaré des heures dans plusieurs métiers ou occupations. De leur côté, tous les travailleurs ont reçu un livret regroupant les formations offertes dans leur métier ou leur occupation.

Les travailleurs peuvent donc s'inscrire dès maintenant aux activités de perfectionnement offertes par la CCQ.

Ils peuvent le faire de trois façons:

- en remplissant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site Internet de la CCQ, au **www.ccq.org** (ils doivent cependant être inscrits à nos services en ligne. En accédant à leur dossier virtuel, ils pourront, par la même occasion, prendre connaissance des activités les plus pertinentes pour eux, selon leur région et leur métier ou leur occupation. Pour s'abonner aux services en ligne, ils n'ont qu'à se rendre sur notre site Internet, puis à cliquer sur le bouton «Accédez aux services en ligne»);
- en communiquant avec la ligne Info-perfectionnement, au 1 888 902-2222;
- en remplissant et en retournant à l'adresse indiquée le formulaire d'inscription qui se trouve à l'intérieur de la brochure des activités de perfectionnement de leur métier ou de leur occupation. Cette brochure leur sera transmise durant l'automne.

Encouragez vos salariés à s'inscrire aux activités de perfectionnement; vous y gagnerez à coup sûr! Des salariés bien formés contribuent à augmenter l'efficacité et la productivité des entreprises. ■

Votre entreprise a besoin d'une formation taillée sur mesure?

Vos salariés ont besoin d'une formation spécifique? Votre entreprise a élaboré une méthode pour améliorer sa productivité, et il n'existe aucun cours portant sur cette méthode? La CCQ peut vous aider, en organisant des sessions de formation adaptées aux besoins de votre entreprise, et ce, tout en tenant compte de votre échéancier et de votre horaire (jour, soir ou fin de semaine). Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec la ligne Info-perfectionnement, au 1 888 902-2222, ou avec l'agent de promotion du fonds de formation de votre association patronale.

Des cours en entreprise pour les couvreurs

Nous sommes en mesure d'offrir en entreprise plusieurs formations destinées aux couvreurs, grâce à l'unité mobile de formation des couvreurs et au soutien des fonds de formation de l'industrie de la construction.

En 2008-2009, l'unité mobile sillonnera tout le Québec, pour offrir les cours suivants:

- *Membranes élastomères soudées et auto-adhésives* (30 heures);
- *Membranes monocouches TPO et EPDM* (30 heures);
- *Revêtements d'asphalte et de gravier* (15 heures);
- *Bardeaux d'asphalte* (30 heures).

Vous souhaitez accueillir l'unité mobile de formation des couvreurs au sein de votre entreprise? N'hésitez pas à communiquer avec l'agent de promotion de votre association patronale. Vous pouvez également communiquer avec la ligne Info-perfectionnement, au 1 888 902-2222.

Numéro de confirmation d'une démarche en situation de pénurie

Vous pouvez l'obtenir par les services en ligne!

Saviez-vous que lors d'une pénurie de main-d'œuvre, un salarié que vous souhaitez embaucher peut se trouver sur votre chantier en toute légalité, même s'il n'a pas encore reçu son certificat de compétence*? Pour cela, il vous suffit d'obtenir un numéro de confirmation d'une démarche en situation de pénurie.

Voici comment obtenir un numéro de confirmation d'une démarche en situation de pénurie:

- lors de l'ouverture d'un bassin de main-d'œuvre, réservez une place par le service Info-pénurie, au 514 736-8743 ou au numéro sans frais 1 877 973-6874;
- lorsque vous recevrez l'accusé de réception à votre demande, visitez les services en ligne de la CCQ, au **www.ccq.org**, si vous y êtes abonné (sinon, suivez les instructions qui apparaîtront à l'écran, pour vous y abonner);
- cliquez sur l'option «Numéro de confirmation d'une démarche en situation de pénurie»;
- entrez le code d'accès qui figure sur l'accusé de réception qui vous a été envoyé;
- notez ensuite le numéro qui vous sera fourni par les services en ligne.

Dès que vous aurez en main le numéro de confirmation d'une démarche en situation de pénurie, le salarié pourra travailler sur votre chantier, en toute légalité. Il bénéficie de 14 jours pour remplir sa demande de certificat de compétence et l'acheminer par la poste. S'il ne respecte pas ce délai, le numéro de confirmation de démarche qui vous a été attribué sera annulé.

Vous n'avez pas accès à Internet?

Vous pouvez aussi obtenir un numéro de confirmation d'une démarche en situation de pénurie, par l'intermédiaire d'un service téléphonique automatisé. Le numéro de téléphone de ce service figurera sur l'accusé de réception qui vous sera acheminé par la poste ou par télécopieur. ■

* Le salarié doit satisfaire à certaines obligations, dont celle d'avoir réussi le cours *Santé et sécurité sur les chantiers de construction*.

Cybermentorat

Aider des jeunes à faire leur choix de carrière, ça vous tente?

Par Rénald Fortier

Depuis près de dix ans, les Québécois âgés de 14 à 30 ans peuvent se tourner vers le site www.academos.qc.ca pour y voir plus clair dans leur choix de carrière. Ces jeunes y trouvent un endroit sécuritaire pour échanger, exclusivement par l'intermédiaire d'une messagerie électronique interne au site, avec des travailleurs dans les secteurs d'emploi qui les intéressent. Ces cybermentors bénévoles sont là pour les guider dans leur choix de carrière, en les informant sur les réalités propres au métier exercé par chacun, et pour les encourager à persévérer dans leurs études.

Le fonctionnement est simple, efficace et sécuritaire. Chaque participant dispose d'une boîte de courrier privée, préservant ainsi la confidentialité de ses conversations. Cela dit, l'équipe d'Academos lit la majorité des messages échangés pour s'assurer du bon déroulement des activités sur le site. Ainsi, les usagers doivent communiquer exclusivement par le biais du site, sans toutefois divulguer de données personnelles.

Denis Chevrette connaît bien Academos. Plombier depuis 27 ans, il y agit à titre de cybermentor depuis près de quatre ans. Une expérience qu'il trouve à la fois enrichissante et agréable. « Comme il est impossible de communiquer sans passer par le site, on œuvre dans un environnement individuel et protégé. Il n'y a pas de risque de se faire harceler. »

« Les jeunes du secondaire qui communiquent avec moi veulent évidemment en connaître plus sur le métier de plombier, poursuit celui qui est, depuis trois ans et demi, associé de Tuyauterie Michel K. et Denis inc. Ils veulent savoir, par exemple, en quoi ça consiste, combien ça paye, combien de temps ça prend pour devenir plombier, où ils peuvent suivre le cours, s'il faut être bon en mathématiques, etc. »

Cet entrepreneur de Saint-Amable, en Montérégie, est bien heureux d'avoir ainsi l'occasion d'exposer les avantages du métier, les défis qu'il comporte et la valorisation qu'il lui apporte. Il se fait aussi un plaisir de les encourager à aller vers un métier bien rémunéré, où ils pourront mettre à profit leurs habiletés.

C'est par hasard, en effectuant une recherche sur Internet, que Denis Chevrette et son épouse sont tombés sur le site d'Academos. Estimant qu'il s'agissait là d'un bon moyen d'aider les jeunes, il a décidé de s'investir comme cybermentor. « C'est une bonne façon de promouvoir les corps de métier de la construction, dit-il, et, en ce qui me concerne plus particulièrement, de leur expliquer que la plomberie, c'est bien plus que de déboucher des toilettes et des lavabos... »

Ce n'est pas André Côté qui va le contredire, cybermentor depuis quelques mois. Pour ce plombier comptant 30 ans de métier, dont les 15 dernières à son compte, toutes les raisons étaient bonnes pour s'impliquer, mais certaines encore plus que d'autres.

« Je suis bien conscient du phénomène du décrochage scolaire, notamment chez les garçons, explique le président de Plomberie André Côté. Ce n'est pas nécessairement facile, aujourd'hui, pour les jeunes de faire un choix de carrière, et tous ne sont pas nés pour devenir médecins. Mais ça n'empêche pas que bien des jeunes peuvent s'accomplir dans des métiers manuels, comme ceux de la construction.

▲ Kim Auclair
Photo : Réjean Meloche

« J'y ai donc vu l'occasion de valoriser ces métiers, renchérit-il, et d'en faire connaître les avantages. Dans mon cas, surtout, ça me

COMMENT DEVENIR CYBERMENTOR ?

- Visitez le site www.academos.qc.ca ;
- Remplissez votre fiche d'inscription et votre profil de cybermentor. Vous recevrez ensuite par courriel un mot de passe, qui vous permettra d'accéder au site et de suivre une courte formation sous forme de jeu-questionnaire. Prévoyez une heure de votre temps pour cette première étape ;
- Un agent d'Academos communiquera avec vous pour planifier un rendez-vous téléphonique. Cette entrevue, d'une trentaine de minutes, permettra de s'assurer de vos motivations et de répondre à vos questions. L'agent vous demandera alors des références, afin qu'il puisse vérifier la véracité des renseignements transmis, pour que le site soit le plus sécuritaire possible pour les jeunes.
- Sur Academos, les jeunes choisissent eux-mêmes leur cybermentor. Vos renseignements personnels demeurent confidentiels, mais votre profil sera accessible aux jeunes. Lorsque l'un d'entre eux désirera communiquer avec vous, il vous enverra un courriel par la messagerie Academos. Un avis envoyé à votre adresse de courriel personnelle vous informera de la réception d'un message sur le site. Après la lecture du message, c'est à vous de poursuivre la discussion, et ce, dans un délai de sept jours. Vous pouvez être le cybermentor de quatre jeunes à la fois, ou moins, si vous le désirez. Cette question vous sera d'ailleurs posée, lors de votre inscription.

permet de démystifier la plomberie, pour faire tomber les préjugés que les jeunes peuvent encore entretenir à son égard. Je me dis que si je peux ainsi leur ouvrir une porte vers un métier où leurs aptitudes leur permettront de se réaliser, et où les besoins en main-d'œuvre sont grands, ça aura valu la peine de prendre quelques minutes de mon temps pour les guider.»

L'entrepreneur de La Plaine aime lui aussi le fonctionnement du cybermentorat. Il suffit de répondre aux questions des jeunes, ce qu'il peut faire au moment qui lui convient le mieux. «Ce n'est pas du tout accaparant; on n'est pas tenu d'être devant l'ordinateur à une heure fixe. Moi, je fais ça de nuit», lance-t-il dans un grand éclat de rire.

Kim Auclair sait très bien de quoi il retourne, elle aussi, car elle a su bénéficier pleinement du cybermentorat. Aujourd'hui associée de Mikimya, une agence de création de contenu et d'interface numériques, elle a effectué, à partir de l'âge de 17 ans, près de 1500 visites sur le site d'Academos. Elle était alors au secondaire et cherchait à faire sa niche sur le plan professionnel.

«Le cybermentorat m'a vraiment aidée à faire le bon choix, de dire la stratège en interface numérique. J'ai pu consulter plusieurs personnes et ainsi obtenir de l'information et des conseils, qui m'ont amenée là où je suis aujourd'hui. Je le recommande à tous les jeunes, et pas seulement à ceux qui sont désorientés, d'autant plus que c'est tellement simple et flexible comme approche. Comme il n'y a pas de contact personnel avec le mentor, on peut être tout à fait à l'aise d'y recourir.» ■

Points de service itinérants

Les villes visitées en septembre

La CCQ a mis en place des points de service itinérants, afin d'accommoder les salariés et les employeurs qui résident à plusieurs centaines de kilomètres de ses bureaux régionaux et qui souhaitent rencontrer en personne un membre de son équipe.

En septembre, les points de service itinérants de la CCQ se trouveront dans les municipalités et sur les chantiers suivants, aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous. Comme les horaires peuvent changer, nous vous invitons à consulter le site Internet de la CCQ, avant de vous déplacer.

Pour connaître les villes ou les chantiers qui seront visités au cours des prochains mois, nous vous invitons également à consulter le site Internet de la CCQ. ■

Ville/chantier	Lieu du point de service	Date et heure
Chibougamau	Centre local d'emploi de Chibougamau 333, 3e Rue, bureau 1	22 septembre, de 13h à 16h30 23 septembre, de 8h30 à 12h
Dolbeau-Mistassini	Centre local d'emploi de Maria-Chapdeleine 1500, rue des Érables	16 septembre, de 10h à 16h
Drummondville	Centre local d'emploi de Drummondville 270, rue Lindsay	17 septembre, de 10h30 à 16h
Saint-Georges	Centre local d'emploi de Saint-Georges 11500, 1re Avenue	9 septembre, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
Sainte-Agathe	Centre local d'emploi de Sainte-Agathe 26, boul. Morin	25 septembre, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
Salaberry-de-Valleyfield	Centre local d'emploi de Salaberry-de-Valleyfield 63A, rue Champlain	18 septembre, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
Victoriaville	Centre local d'emploi de Victoriaville 62, rue Saint-Jean-Baptiste	11 septembre, de 13h à 16h

L'industrie tourne à plein régime !

L'industrie québécoise de la construction semble à l'abri des nuages qui s'accumulent au-dessus de l'économie. En effet, la construction québécoise tourne à plein régime, alimentée par les nombreux chantiers routiers, commerciaux ou institutionnels. Même le secteur de l'habitation refuse de céder le pas. « On s'achemine vers une autre année record », déclare M. Ménard, président-directeur général de la CCQ.

Photo : Réjean Meloche

▲ Le bilan de mi-année de l'activité de construction a été présenté lors d'une conférence de presse, tenue le 11 juillet dernier, sur le chantier du promoteur Canderel. Nous voyons sur la photo, M. Daniel Peritz, vice-président principal de Canderel, M. André Ménard, président-directeur général de la CCQ, M. David Whissell, ministre du Travail, et M. Jonathan Wener, président du conseil d'administration de Canderel.

De janvier à avril 2008, les données de la CCQ font état d'une augmentation de 11 % du volume de travail sur les chantiers de construction québécois, comparativement à la même période, en 2007. En fait, si la tendance se maintient, l'année 2008 surpassera aisément celle de 2007, alors que 137 500 travailleurs avaient rapporté 126 millions d'heures travaillées. « Actuellement, l'activité tourne à 133 millions d'heures, et tous les secteurs comptent de nombreux projets », ajoute M. Ménard. Comparativement à l'an dernier, la construction institutionnelle et commerciale a bondi de 13 %, tandis que la construction industrielle et la construction résidentielle ont augmenté de 12 %. Si les travaux de génie civil et de voirie affichent, pour le moment, un maigre gain de 4 %, c'est en raison de la fin de certains grands chantiers hydroélectriques, au Saguenay et en Mauricie. Toutefois, les travaux routiers ou d'infrastructures sont en hausse de 13 %, et le chantier Eastmain-1-A–Sarcelle-Rupert fait doubler les travaux, à la Baie-James.

La période faste de la construction est loin d'être terminée ! En effet, le gouvernement entreprend tout juste la mise en œuvre d'un plan quinquennal d'investissement de 30 milliards de dollars, destiné à renouveler l'ensemble des infrastructures publiques. Il n'y a jamais eu autant de chantiers routiers au Québec, et l'industrie attend avec impatience le démarrage des grands chantiers d'hôpitaux universitaires.

Près de 14 000 nouveaux travailleurs ont joint les rangs de la construction, l'an dernier, et la CCQ prévoit qu'ils seront aussi nombreux à le faire, au cours des quatre prochaines années, que ce soit pour combler la croissance anticipée de l'emploi ou bien les besoins de remplacement, comme les départs à la retraite. Pénurie à l'horizon ? « Nous avons, au Québec, un système de formation unique, qui a fait ses preuves, et les métiers de la construction sont très populaires auprès des jeunes. Avec l'appui de la CCQ, patrons et syndicats estiment les besoins de main-d'œuvre tous les trois ans, et les écoles mettent la main à la pâte. Mais il faudra aller plus loin, par exemple, courtiser davantage la population immigrante, mieux intégrer les femmes aux métiers de la construction et augmenter le nombre de places dans les écoles pour la formation de nouveaux apprentis », a conclu M. Ménard. ■

Variation des heures travaillées par région

Région	En 2007 sur 2006	2008 (janv.- avril) sur 2007
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	2 %	23 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9 %	-20 %
Québec	-1 %	27 %
Mauricie–Bois-Francs	-7 %	-3 %
Estrie	3 %	9 %
Grand Montréal	-1 %	9 %
Outaouais	24 %	21 %
Abitibi-Témiscamingue	17 %	76 %
Baie-James	65 %	89 %
Côte-Nord	-1 %	45 %
Ensemble de la province	**2 %**	**11 %**

La construction au Québec, en chiffres

	2007 Annuel	Variation	2008 (janv.- avril)	Variation sur 2007
Heures travaillées (en millions)	126,1	+2 %	34,3	+11 %
Institutionnel et commercial	63,0	+5 %	19,3	+13 %
Industriel	12,4	-17 %	3,9	+12 %
Génie	23,6	+1 %	4,1	+4 %
Résidentiel	27,2	+4 %	7,1	+12 %
Salariés actifs	**137 455**	**+3 %**		
Logements mis en chantier	48 553	+1 %	16 303	+5 %
Dépenses d'immobilisations en construction (en milliards $)	36,0	11 %	(prévision annuelle) 38,9	8 %

Source : CCQ, SCHL et Statistique Canada

Deux nouveaux codes de métier

Deux codes de métier ont été créés pour le métier de charpentier-menuisier : le code 168, qui correspond au poseur de fondations profondes, et le code 500, à celui du coffreur à béton. Vous devez indiquer sur votre rapport mensuel le code qui correspond à l'activité du salarié dont vous déclarez les heures. Vous devez commencer à utiliser ces nouveaux codes de métier, lors de la production du rapport mensuel de septembre (devant être remis à la CCQ avant le 15 octobre). ■

Régime d'assurance

Participation des personnes de l'entreprise aux régimes d'assurance

Certaines «personnes de l'entreprise» peuvent s'assurer en vertu du régime MÉDIC Construction de l'industrie de la construction. La «personne de l'entreprise» est:

- un employeur;

ou

- un associé d'une société qui est un employeur;

ou

- un administrateur d'une personne morale qui est un employeur;

ou

- le représentant désigné d'une société ou d'une personne morale, laquelle est un employeur.

L'entrepreneur autonome n'est pas considéré comme une personne de l'entreprise pouvant participer au régime d'assurance.

En novembre 2008, la CCQ enverra un avis d'assurabilité aux personnes de l'entreprise admissibles à l'assurance qui sont inscrites dans son fichier des entreprises reconnues. Cet avis indiquera le montant à payer pour bénéficier des protections d'assurance du régime général A pour la période d'assurance de janvier à juin 2009. Il est donc important que le nom des dirigeants de l'entreprise soit bien enregistré auprès de la CCQ. S'il y a eu des changements de dirigeants dans votre entreprise au cours des derniers mois, n'oubliez pas d'en informer la CCQ, si ce n'est pas déjà fait.

Rappelons que la personne de l'entreprise qui a perdu son droit de participer au régime d'assurance offert aux personnes de l'entreprise n'y est plus admissible aux périodes suivantes.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le dépliant *Participation des employeurs aux régimes d'avantages sociaux* disponible sur notre site Internet au **www.ccq.org**. ■

En vigueur dès le 16 septembre 2008

Du nouveau, lorsqu'un salarié change d'adresse

À compter du 16 septembre 2008, les détenteurs d'un certificat de compétence ou d'une exemption devront prouver leur nouvelle adresse, lorsqu'ils effectueront un changement d'adresse auprès de la CCQ. Pour ce faire, ils devront fournir trois pièces justificatives, lesquelles varient, selon que le salarié change de région de placement ou non.

Ainsi, l'adresse qui figure sur le certificat de compétence pourra servir d'attestation de résidence, au regard des conventions collectives de l'industrie de la construction. Par exemple, les frais de déplacement des salariés devront être calculés à partir de l'adresse figurant sur leur certificat de compétence.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le site Internet de la CCQ, au **www.ccq.org**, à la section «Contactez-nous», à la page «Vous déménagez».

Vous pouvez également communiquer avec la CCQ, par l'entremise de la ligne téléphonique destinée aux employeurs. ■

Le présent document est produit aux fins d'information. Seuls la loi R-20, ses règlements afférents et les conventions collectives de l'industrie de la construction ont une valeur juridique.

Bien que le masculin soit utilisé dans les textes de *Bâtir*, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les hommes que les femmes.

Bâtir est une publication mensuelle destinée aux employeurs de l'industrie de la construction.
Publiée par la Direction des communications, Commission de la construction du Québec, C. P. 1040, succ. Mont-Royal, Montréal (Québec) H3P 3J4
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1195-2644

English copy available on request

PU 95-01 (0809)